

ARCACHON

L'ARBRE DANS NOTRE CENTRE-VILLE

Enjeux et avenir

L'arbre urbain revêt une dimension affective. En même temps, la ville est un milieu agressif pour lui. Elle le fragilise et accélère malheureusement l'échéance de sa fin de vie. La modification de l'environnement ainsi que les grands projets d'aménagement ont amené la Mairie à accorder un soin particulier à sa surveillance, et à engager une réflexion sur la gestion de son patrimoine végétal. En parallèle, la Ville a fait appel à l'Office National des Forêts qui, depuis 2008, est en charge des espaces boisés.

Diversifier est une priorité durable

→ Pour des raisons sanitaires

C'est la seule réponse durable aux pathologies

végétales puisque la plupart des maladies n'attaquent qu'une seule essence à l'instar du chancre coloré. Diversifier les essences est également une réponse au développement des allergies liées aux pollens des pins et des platanes.

→ Pour anticiper les changements climatiques

Il est nécessaire de planter des arbres capables de **s'adapter aux épisodes caniculaires et aux changements climatiques**. Certaines essences méditerranéennes s'avèrent donc particulièrement bien adaptées à nos sols et à notre climat tel le micocoulier.

→ Pour un paysage attrayant toute l'année

Parce que la ville vit au rythme des saisons, **le paysage doit conserver une valeur esthétique permanente** ce qui suppose une bonne gestion des végétaux tout au long de l'année. Il faut donc alterner végétaux persistants et arbres à feuilles caduques.

→ Les arbres en chiffres

Le patrimoine arboré urbain d'Arcachon c'est :

+ 4 500

arbres gérés par le service des Espaces verts

dont 2 870

arbres d'alignement confiés à une entreprise spécialisée



L'arbre n'est pas éternel

Les symptômes du déclin d'un arbre ne sont pas toujours visibles.

Le feuillage peut rester vert mais pourtant il vieillit ou contracte des maladies et devient dangereux. Il faut alors se résigner à l'enlever et à le remplacer.



Le point aujourd'hui

150 arbres diagnostiqués dangereux sur l'ensemble de la Ville seront enlevés et autant d'arbres replantés :

- boulevard du Général Leclerc,
- avenue Gambetta (du rond-point de la Poste vers la Ville d'Hiver),
- avenue de la Libération (côté Saint Dominique),
- cours Héricart de Thury,
- avenue Lamartine,
- avenue du Général de Gaulle,
- avenue Jean Farges,
- parc Mauresque,
- place Fleming,
- allée promenade des Anglais,
- allée Corrigan,
- allée des Tilleuls,
- boulevard de la Plage,
- allée du Docteur Jean Hameau.



Le saviez-vous ?

Les arbres d'alignement comme le platane dépassent rarement 80 ans. Or, à Arcachon, la plupart ont plus de 100 ans.

→ Questions à l'Expert

Stéphane Perrin,

Expert forestier CNEFAF et arboriste conseils

■ Quelles sont les problématiques des arbres d'alignement vieillissants ?

À l'âge adulte, l'arbre est élagué régulièrement pour cohabiter avec son environnement (contraintes de volume), ce qui le fragilise. Les arbres plantés le long des grandes artères, comme ceux du boulevard du Général Leclerc et du parking de la gare sont dans ce cas. Ils sont également abîmés par les parasites (champignons lignivores, insectes...), les voitures, les inscriptions sur l'écorce, les déjections.

■ Quel est le bilan des expertises menées à Arcachon ?

Nous avons expertisé 255 arbres répartis sur 2 270 mètres linéaires d'alignement :

- 25% d'entre eux sont en très bon état
- **30% sont dans un état critique d'un point de vue mécanique (résistance de l'arbre) et physiologique (maladie, vieillesse)**
- 45% sont à surveiller.

■ Quand considère-t-on qu'un arbre est dangereux ?

La dangerosité d'un arbre est déterminée suite à une expertise détaillée (audit des symptômes externes, mesures externes et internes, résistance du bois pour connaître son état d'altération). **Il est dangereux quand sa charpente est fragilisée par des foyers de pourriture ou des cavités qui dégradent son bois jusqu'à le rendre cassant. L'abattage doit être réalisé avant ce stade d'altération ultime.**

■ Pourquoi faut-il enlever un arbre dépérissant ou vieillissant ?

Un arbre doit être abattu et remplacé pour sécuriser la voie publique, les passants comme les automobilistes. Cette décision est prise quand le danger est irréversible (pas de mesures correctives d'élagage ou d'haubanage possibles).

Arbre malade = danger

Un arbre qui dépérit devient fragile. Il représente un réel danger car il peut tomber à tout moment.

Un arbre atteint d'une maladie incurable, telle que le chancre coloré, doit être enlevé.

Arbre dangereux (parois résiduelles insuffisantes) et victime du chancre

Les platanes d'Arcachon victimes du chancre coloré

→ Le chancre, c'est quoi ?

C'est un champignon microscopique qui se loge à l'intérieur du platane et bloque ses canaux de sève.

→ Une propagation fulgurante !

La transmission d'un platane à l'autre se fait :

- par contacts,
- par l'eau via les spores,
- lors d'élagages,
- par blessures, frottements comme par exemple les impacts de voiture ou les bicyclettes posées sur les troncs.

La priorité est donc d'éviter la propagation du champignon.

→ Une issue fatale pour le platane

À ce jour, aucun traitement n'existe pour lutter contre cette maladie.

La seule solution est l'abattage.

S'il est mortel pour l'arbre, ce parasite ne présente aucun danger pour l'humain, les animaux et les autres végétaux.

→ Le cas dramatique du Canal du Midi

Malgré les efforts de prévention, **environ 14 000 arbres ont dû être abattus en 10 ans.** Ce site classé au patrimoine de l'UNESCO est donc menacé.



Aménagement du quartier de la gare : quelles conséquences sur les platanes ?

Le projet en quelques mots

Le quartier de la gare est l'un des derniers sites de la Ville à ne pas avoir été mis en valeur.

Dès fin août, les opérations conduisant à la réalisation d'un parking souterrain et à **l'aménagement d'un nouveau lieu de vie arboré et convivial** seront lancées.

Afin de renforcer son attractivité, cette partie du boulevard Général Leclerc va faire l'objet d'un projet comportant :

- un espace de vie paysagé et arboré
- une Maison des Associations
- un nouvel Office de Tourisme
- une salle de conférences
- un pôle d'échanges multimodal

- un parking souterrain de 140 places
- une Médiathèque / Ludothèque
- une Maison de Quartier



Enlever et replanter

Une partie des platanes de cette zone sera enlevée et de nouveaux arbres de hautes tiges seront replantés.

→ Interview de Martine Phelippot,

Maire-Adjointe déléguée aux Travaux, aux Relations avec les Usagers et à l'Urbanisme.



■ Quelle place accordez-vous à l'arbre en ville ?

En tant qu'Arcachonnaise, je suis très attachée aux arbres de ma ville. Ils témoignent de notre identité historique et culturelle. Mais l'arbre urbain est un paradoxe. En effet, malgré l'attachement des habitants, il lui est difficile de bien vieillir en ville, de par les multiples agressions qu'il subit.

■ Comment concilier développement de la ville et patrimoine arboré ?

La Municipalité place le développement durable au cœur de son action. À chaque grand projet, l'arbre est pris en considération. Le maintien des sujets existants est étudié et l'intégration de nouvelles essences adaptées aux évolutions climatiques et sanitaires envisagée.

■ Qu'en est-il des platanes concernés par le projet de la gare ?

Dans le cadre du projet et suite aux diverses expertises qui ont démontré leur fragilité, leur dangerosité et leur condamnation à plus ou moins long terme, un certain nombre d'arbres devra être abattu.

Les arbres enlevés seront remplacés, conformément au PLU par des sujets de hautes tiges et par de nouvelles espèces

puisque l'arrêté préfectoral du 7 août 2014 interdit

pour les communes touchées par le chancre coloré comme Arcachon, la replantation de platanes dans un rayon de 200 mètres de la zone atteinte. J'ai conscience que cela puisse choquer les Arcachonnais mais cela est fait en toute connaissance de cause.

■ Quelles sont les solutions à terme, pour préserver notre patrimoine vert ?

La régénération du patrimoine vert de la ville est capitale car les arbres vieillissants sont nombreux.

Compte tenu des nouveaux enjeux climatiques et urbains, la palette végétale sera volontairement diversifiée.

À terme, cela permettra **d'enrichir notre capital végétal pour mieux le transmettre aux générations futures ; le jardin de la Mairie en est un exemple.**



Quelles espèces pour le quartier de la gare ?

Pour un patrimoine végétal renforcé durablement

La replantation des platanes sur cette zone étant interdite par l'arrêté préfectoral du 7 août 2014, de nouvelles espèces adaptées à notre région seront introduites.

En raison des contraintes imposées par le milieu, de l'évolution des conditions climatiques mais également pour des raisons sanitaires, différentes essences d'arbres seront plantées ou leur présence renforcée sur notre territoire.

Le choix des essences tiendra compte de la spécificité du site, des contraintes du développement de l'arbre et des volumes disponibles à terme pour le végétal, à la fois dans l'espace et dans le sol.

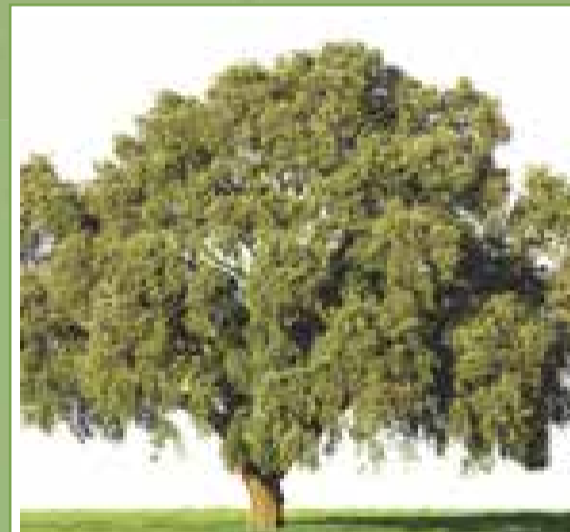
Quelques exemples :



Le micocoulier : cet arbre majestueux et élégant est rencontré fréquemment dans notre environnement. Il séduit par sa belle silhouette.



Le chêne vert : cette essence appréciée pour son joli feuillage persistant est très présente dans notre région.



Le chêne-liège : cet arbre à feuilles persistantes est présent en Méditerranée et dans le Sud-Ouest de la France. Son écorce fournit le liège.



Le tilleul : ce grand et bel arbre est présent dans toute l'Europe tempérée. Adulte, sa forme est ronde et régulière.



Le frêne : hôte familier de nos forêts, il se caractérise par sa silhouette majestueuse et ses feuilles à la forme originale.



Le pin parasol : associé aux régions méditerranéennes il est aussi très présent dans notre ville.



Le saviez-vous ?

**1 arbre abattu
= 1 arbre replanté**

Pour conserver son patrimoine arboré, le Plan Local d'Urbanisme de la Ville impose qu'un arbre enlevé soit systématiquement remplacé.